

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Unifamiliale							
	H-2 : Bifamiliale							
	H-3 : Trifamiliale							
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A							
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B							
	H-6 : Maison mobile							
	C : COMMERCE							
	C-1 : De voisinage							
	C-2 : De quartier							
	C-3 : Service professionnel et spécialisé							
	C-4 : Local							
	C-5 : Régional							
	C-6 : Grande surface							
	C-7 : Divertissement							
	C-8 : D'amusement							
	C-9 : Récréotouristique							
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A							
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B							
	C-12 : De faible nuisance							
	C-13 : De forte nuisance							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Haute technologie							
	I-2 : Légère							
	I-3 : Lourde							
	I-4 : Extractive							
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables							
	P : PUBLIC							
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel							
	P-2 : Service public							
	P-3 : Infrastructure et équipement							
	A : AGRICOLE							
	A-1 : Culture							
	A-2 : Elevage							
	A-3 : Elevage en réclusion							
	A-4 : Service et transformation							
	A-5 : Consolidation résidentielle							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(2)	(4)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	NORMES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée	●	●	●			
		Jumelée						
Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Largeur minimale (m)		/	8	8				
Superficie d'implantation minimale (m ²)		/	80	80				
Superficie d'implantation maximale (m ²)		/	/	/				
Hauteur en étage(s) minimale		/	1	1				
Hauteur en étage(s) maximale		/	2	2				
Hauteur en mètres minimale		/	3	3				
Hauteur en mètres maximale		/	11	11				
DENSITÉ D'OCCUPATION								
(%) d'occupation min/max		/	/	/				
MARGES								
Avant minimale (m)		8	8	8				
Latérale minimale (m)		3	3	3				
Latérales totales minimales (m)		6	6	6				
Arrière minimale (m)		6	6	6				
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)		/	/	18				
Profondeur minimale (m)		/	/	30				
Superficie minimale (m ²)	/	/	750					
DIVERS								
PIIA	●	●	●					
PAE								
Notes particulières	(3)	(3)	(3)					
NOTES								
(1) 691 Lieu de culte (2) 1553 Presbytère (3) Voir les dispositions de la section 3 du chapitre 12 (4) 6712 Administration publique provinciale					Amendements			
					No. Régl.	Date		
					2004-07 ¹	2007-08-03		
					2011-11 ²	2012-03-21		

¹ (article 2.6.8, règlement 2004-07, annexe « I.4 »)

² (article 2.13.32, règlement 2011-11, annexe « AF »)